27 OCTOBRE 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2023/10-04 – PARAMÈTRES STRATÉGIQUES DU FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME EN FAVEUR DU LIBÉRIA

Le Conseil d'administration :

1 Prend note de l'évaluation par le Groupe consultatif technique indépendant (GCTI) des facteurs favorables à une transformation du système au Libéria, y compris ceux jugés hautement prioritaires, comme indiqué à l'annexe 3 du document BOD/AV/2023/10 DOC 04.

2 Prend acte de l'évaluation du Secrétariat, présentée à l'annexe 2, des paramètres stratégiques du Pacte de partenariat du Libéria, reproduit à l'annexe 4.

3 Approuve les déclencheurs proposés par le Libéria (mesures, cibles et montants correspondants) pour accéder à une partie de l'allocation complémentaire.

4 Invite le Libéria à soumettre, au plus tard le 20 mai 2024, une requête de financement d'un montant total de 13 650 000 dollars (70 % de l'allocation du financement pour la transformation du système, d'un montant de 19 650 000 dollars), conformément à la décision FRC/2021/09-01 et aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE présentés au tableau 1, qui prévoit également la possibilité d'inclure un montant supplémentaire de 5 850 000 de dollars (30 % de l'allocation du financement pour la transformation du système), sous réserve d'une décision du Conseil attestant de l'atteinte des déclencheurs permettant d'accéder à l'allocation complémentaire.

Tableau 1 Résumé de la requête et allocations recommandées par le Secrétariat (tous les montants sont exprimés en dollars)

a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	19 500 000
b.	Allocation au titre d'un financement pour la transformation du système subordonnée à l'atteinte des déclencheurs pertinents – 30 % du montant total du financement	5 850 000
c.	**Facteurs favorables hautement prioritaires et conditions d'accès à une allocation complémentaire** ▪ Données et éléments probants ○ Déclencheur 1 : Deux rapports statistiques annuels examinés par le GLPE, approuvés par le ministre de l'Éducation et diffusés en temps voulu (975 000 dollars)	

	○ Déclencheur 2 : Un rapport national d'évaluation de l'apprentissage primaire examiné par le GLPE, approuvé par le ministre de l'Éducation et diffusé (975 000 dollars) ▪ Volume, équité et efficience des dépenses publiques d'éducation ○ Déclencheur 1 : Politique de financement équitable et directives de mise en œuvre examinées par le GLPE, approuvées par le ministre de l'Éducation et diffusées (975 000 dollars) ○ Déclencheur 2 : 5 % des dépenses publiques d'éducation non salariales (budget national de 2026) allouées à des financements pour les établissements publics d'EPE et primaires (2 925 000 dollars)
d.	**Domaine d'intervention des financements du GPE :** ▪ « Les élèves de 3e année acquièrent les compétences de base en lecture, écriture et calcul » grâce : ○ à l'investissement dans l'EPE pour soutenir la préparation à la scolarité et la scolarisation à l'âge approprié ○ au soutien aux enfants d'un âge supérieur à la normale et aux enfants non scolarisés grâce à des programmes d'apprentissage accélérés et alternatifs ○ à la mise en place d'un environnement d'apprentissage sain, inclusif et doté de ressources suffisantes, et ○ à l'assurance que les enseignants, en particulier les femmes, disposent des qualifications, des compétences et des programmes nécessaires pour enseigner et évaluer les compétences de base.